Envoyé en préfecture le 28/05/2026
Reçu en préfecture le 28/05/2026
Publié le
ID : 029-200059798-20260521-CM2605_06-DE

SAINT-THÉGONNEC LOC-ÉGUINER
SANT-TEGONEG LOGEGINER
DAL'H MAD ATAO !

CONSEIL MUNICIPAL
SAINT-THEGONNEC LOC-EGUINER

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 21 mai 2026

L'an deux mille vingt-six, le jeudi vingt-et-un mai à vingt heures, le Conseil Municipal de Saint-Thégonnec Loc-Eguiner, légalement convoqué le quinze mai par M. Stéphane LOZDOWSKI, Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal de SAINT-THÉGONNEC LOC-ÉGUINER.

Etaient présents : M. Stéphane LOZDOWSKI, M. Pierre-Antoine DEAL, Mme Marie-Noëlle COLLEC, M. Alain KIFFER, Mme Corinne ANDREO, M. Régis MERAL, Mme Arlette GEFFROY, M. Ewen ROGER, M. Patrick CLEMENT, Mme Françoise DIROU, M. Frédérick JACOB, M. Christophe DENIS, Mme Angélique QUIVOURON, Mme Anne-Claire DELMAS, Mme Céline DARBOUX, Mme Séverine MESSAGER, Mme Marie LE BARS, M. Julien ROGNANT, M. Mathias MER, M. Sylvain LOISEL, M. Yvon POULIQUEN, Mme Sylvie SOVRANO-CHELLOUG, M. Patrick LE MERRER, Mme Gaëlle ZANEGUY, Mme Viviane LE BIHAN.

Etaient absents : M. Sébastien NORMAND (pouvoir donné à Mme Françoise DIROU), Mme Sandrine LE FEUR (pouvoir donné à M. Stéphane LOZDOWSKI.

Conseillers : En exercice : 27 Présents : 25 Votants : 27 Quorum : 14

Pierre-Antoine DEAL a été élu secrétaire de séance. RAPPORTEUR : Stéphane LOZDOWSKI

OBJET : CESSION D'UNE PARCELLE A TRAONLENN, CODE CM2605_06

M. le Maire informe que le Conseil municipal, dans sa séance du 29 janvier 2026, a autorisé Mme Solange CREIGNOU, Maire au cours du mandat 2020-2026, à vendre une parcelle de terrain située à Traonlenn à M. et Mme MADEC Marc et Martine.

L'office notarial chargé de la transaction pour le compte de M. et Mme MADEC a signalé à la commune une erreur de numérotation de parcelle suite au passage du géomètre. Afin de permettre la vente de cette parcelle, il convient de prendre une nouvelle délibération.

M. le Maire propose la vente, au profit de Monsieur et Madame Marc MADEC et de leurs filles, de la parcelle actuellement cadastrée section ZP n°160 d'une surface de 61m² qui jouxte leur propriété cadastrée section ZP n°92. La parcelle cadastrée section ZP n°160 provient de la division du chemin cadastré section ZP n°152. Il est précisé qu'à la suite d'une erreur de numérotation, la parcelle ZP n°160 fera l'objet d'une nouvelle numérotation, sans modification de sa superficie.

M. le Maire rappelle par ailleurs que la parcelle cédée à M. et Mme MADEC et leurs filles est un délaissé de chemin d'exploitation communal. Cette cession n'a pas d'impact sur la desserte des parcelles environnantes et n'entrave nullement la circulation.

M. le Maire propose au Conseil municipal d'approuver la cession de cette parcelle d'une surface de 61 m² au prix de 0,50 €/m², soit un total de 30,50 €, les frais de géomètre et de notaire étant à la charge de M. et Mme MADEC.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Autorise M. le Maire à vendre la parcelle de terrain actuellement cadastrée Section ZP n°160, d'une surface de 61 m², pour un prix de 30,50 €**
- **Autorise M. le Maire à signer toutes les pièces nécessaires afférentes à cette vente.**

Pour copie conforme au registre,

À Saint-Thégonnec Loc-Éguiner, le 21 mai 2026

Le Maire, Stéphane LOZDOWSKI

Pierre-Antoine DEAL, secrétaire de séance